



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

SEMAINE DU 18 AU 22 MAI 2020

SUITE À LA PUBLICATION D'UN RAPPORT DE LA FERDI PRÉCONISANT LA SUPPRESSION DE L'OCTROI DE MER, LES SOCIOPROFESSIONNELS DES DOM ONT ADRESSÉ UNE LETTRE COMMUNE AU PREMIER MINISTRE :

Le 22 mai, les associations du secteur industriel des Antilles, de La Réunion et de la Guyane ont fait part au Premier ministre de leur désaccord avec les conclusions du rapport du 25 mars 2020 de la Fondation pour les Études et Recherches sur le Développement International sur « L'impact économique de l'octroi de mer dans des Départements d'Outre-mer français ».

Les professionnels ont notamment alerté Matignon sur la proposition de la Fondation consistant à renoncer au rôle clé de cet outil pour le développement de la production locale.

En effet, le rapport propose de remplacer l'octroi de mer par une augmentation de la TVA, dans l'espoir que cela accroisse le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes, en raison de la part plus élevée de l'alimentation dans leur consommation et du taux plus important de l'octroi de mer sur ces produits.

Néanmoins, les services représentant toujours la part majoritaire de la dépense des ménages, une hausse de la TVA aura un effet bien plus marqué que l'octroi de mer sur leur pouvoir d'achat.

De surcroît, l'augmentation devra être d'autant plus conséquente si elle doit compenser intégralement la perte de recettes causée par la suppression de l'octroi de mer (1,2 M€).

Cette ligne étant contraire aux engagements du Président de la République et de la ministre des Outre-mer, la lettre rappelle à Édouard Philippe le rôle crucial joué par les différentiels d'octroi de mer dans la compensation des surcoûts subis par ces entreprises locales qui résistent à la concurrence internationale, emploient la population locale, créent de la valeur ajoutée endogène et font la

démonstration de leur caractère stratégique pour la souveraineté alimentaire et industrielle des Outre-mer durant la crise liée au Covid-19.

Par ailleurs, la députée Hélène Vainqueur-Christophe et les sénateurs Victoire Jasmin et Victorin Lurel ont également publié un communiqué de presse demandant au gouvernement d'écartier les propositions énoncées dans ce rapport en raison des effets néfastes qu'elles auraient sur les recettes des collectivités et de leur inefficacité dans la compensation des surcoûts des entreprises des DOM.

LA COMMISSION EUROPÉENNE PUBLIE SA STRATÉGIE « DE LA FERME À LA TABLE » ET SA STRATÉGIE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ :

La Commission européenne a adopté le 20 mai une Stratégie intitulée « *De la ferme à la table – pour un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement* », ainsi qu'une Stratégie en faveur de la biodiversité. Ces deux initiatives sont des Communications sans valeur juridiquement contraignante, mais qui présentent les mesures qui seront proposées par la Commission dans les prochains mois et années. Elles s'inscrivent dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe (Green Deal), la feuille de route pour une croissance durable et inclusive adoptée en décembre 2019 par la nouvelle Commission européenne.

La Stratégie « De la ferme à la table » (Farm to Fork) vise à rendre plus durable l'ensemble du système alimentaire de l'Union européenne de l'amont à l'aval, depuis la production primaire agricole, de la pêche et de l'aquaculture, en passant par la transformation agroalimentaire et la distribution, jusqu'aux comportements des consommateurs. Cette Stratégie met en avant de nombreuses mesures, articulées autour de trois grands objectifs, synthétisés ci-dessous.

1/ Réduire l'impact du système alimentaire sur l'environnement, en :

- réduisant de -50 % l'utilisation des pesticides chimiques et des risques qui leur sont associés d'ici à 2030 et en révisant la Directive sur l'utilisation durable des pesticides ;
- réduisant de -20 % l'utilisation de fertilisants d'ici à 2030 ;
- réduisant de -50 % les ventes d'antimicrobiens utilisés pour les élevages et l'aquaculture d'ici à 2030 ;
- exploitant 25 % des terres agricoles en agriculture biologique d'ici à 2030 et en favorisant la croissance de l'aquaculture biologique (sans objectif chiffré pour cette dernière) ;
- faisant en sorte que le système alimentaire contribue à atteindre l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050, tel qu'établi dans la proposition de Règlement dit « Loi pour le Climat » (la Commission annonce qu'elle présentera en septembre de cette année un plan

d'action visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'entre 50% et 55% d'ici à 2030 par rapport à 1990).

- renforçant la circularité des modèles économiques de la transformation et la distribution alimentaire, y compris au niveau des emballages, en lien avec le Plan d'action européen en faveur de l'économie circulaire ;
- accompagnant l'aquaculture à travers un « soutien significatif » des fonds du prochain FEAMP et des lignes directrices européennes pour les plans nationaux de développement de l'aquaculture durable ;
- évaluant d'ici à 2022 comment la Politique commune de la pêche (PCP) permet de faire face aux risques inhérents au changement climatique.

2/ Rendre le système alimentaire davantage équitable sur le plan socioéconomique, en :

- garantissant les moyens de subsistance des opérateurs économiques, notamment pour les producteurs primaires ;
- renforçant la position des agriculteurs et des pêcheurs dans la chaîne d'approvisionnement et leur capacité à percevoir une part équitable de la valeur ajoutée ;
- clarifiant les règles de la concurrence applicables aux initiatives collectives visant à promouvoir la durabilité des chaînes d'approvisionnement ;
- Incluant des chapitres relatifs au développement durable dans tous les accords commerciaux signés par l'UE et en les mettant effectivement en œuvre – en outre, la Commission indique que toutes les denrées alimentaires importées doivent respecter les normes européennes.

3/ Garantir la sécurité alimentaire, protéger la santé et réduire le gaspillage alimentaire, en :

- Mettant en place un plan de réaction aux crises visant à assurer l'approvisionnement et la sécurité alimentaires, à partir des leçons tirées de la crise du COVID-19 ;
- Révisant la réserve de crise agricole pour la rendre plus opérationnelle ;
- Introduisant des obligations d'étiquetage harmonisées concernant les apports nutritionnels et l'origine, afin de mieux répondre aux besoins d'information des consommateurs pour choisir des aliments sains et durables ;
- Renforçant la législation sur le bien-être animal, y compris lors du transport et de l'abattage ;
- Encourageant la commercialisation d'aliments pour animaux durables et innovants à partir de matières premières comme les protéines végétales, les insectes, les algues ou d'autres sous-produits de la bioéconomie (déchets de poisson par exemple).

La Commission présentera avant la fin de l'année 2023 une proposition législative établissant un cadre pour un système alimentaire durable et cherchera à aligner la prochaine PAC sur les ambitions du Pacte vert.

Par ailleurs, la **Stratégie visant à enrayer l'appauvrissement de la biodiversité en Europe et dans le monde** met en avant plusieurs mesures concernant directement le secteur primaire, notamment :

- faire en sorte qu'au moins 10 % de la surface agricole consiste en des « particularités topographiques à haute diversité biologique » ;
- renforcer l'agriculture biologique et d'autres pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité,
- ramener les pollinisateurs sur les terres agricoles ;

De plus, cette Stratégie propose des mesures transversales qui pourraient également avoir un impact sur le secteur primaire, comme par exemple transformer au moins 30 % des terres et des mers européennes en zones protégées gérées de manière efficace.

EMMANUEL MACRON ET ANGELA MERKEL PROPOSENT UN FONDS DE RELANCE EUROPÉEN POST-COVID-19 DOTÉ DE 500 MDE :

L'Allemagne et la France ont dévoilé, lundi 18 mai, une initiative commune visant à élaborer un Fonds de relance européen doté de 500 milliards d'euros et destiné à aider les pays et les secteurs d'activité les plus touchés par la pandémie de Covid-19.

Les fonds ainsi levés seraient transférés uniquement par des subventions, notamment via la politique de cohésion. Ce fonds reposera sur quatre piliers : la protection sanitaire, la relance budgétaire, la transition écologique et la souveraineté économique.

Ce fonds, alimenté par de l'emprunt commun par la Commission européenne, devrait atteindre 500 milliards d'euros, estime le couple franco-allemand. Cette somme est donc moindre que l'enveloppe de 2 000 milliards avancée par le Parlement européen ou de 1 000 milliards mise en avant précédemment par la France.

L'Italie, l'Espagne et le Portugal ont salué l'initiative franco-allemande. Il reste désormais à convaincre l'ensemble des 27 Etats membres.

Au niveau européen, la réponse totale d'urgence serait donc évaluée à 4 000 milliards d'euros, si l'on additionne aussi les 500 milliards des trois filets de sécurité (lignes de crédit du MES, instrument SURE, fonds de garantie de la BEI), environ 1 000 milliards pour le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 et 2 000 milliards d'aides d'État nationales.

CRÉATION D'UN NOUVEAU GROUPE POLITIQUE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE : ÉCOLOGIE, DÉMOCRATIE ET SOLIDARITÉ (EDS) :

Le nouveau groupe, le 9ème de l'Assemblée nationale (Ecologie, Démocratie et Solidarité, EDS), est désormais officiel. De par sa création, La République En Marche (LREM) perd sa majorité absolue à l'Assemblée.

Le groupe EDS est constitué autour de trois piliers, qui sont définis ainsi : « *répondre à l'urgence écologique, moderniser la démocratie, réduire les inégalités sociales et territoriales* ». Ces piliers s'accompagnent de 15 propositions ayant pour objectif d'obtenir plus de justice sociale et environnementale et une amélioration de la lutte contre les discriminations. Vous pouvez retrouver ces propositions sur le site officiel d'EDS à ce lien : <https://www.ecologie-democratie-solidarite.fr/2020/05/19/15-priorites-politiques/>

Ce groupe se compose actuellement de 17 membres dont, notamment, Madame Sabine Thillaye, députée d'Indre-et-Loire, présidente de la Commission aux affaires européennes et de deux membres de la Délégation aux Outre-mer. Il sera co-présidé par Paula Fortezza, députée des Français de l'étranger (Amérique latine) et Matthieu Orphelin, député du Maine-et-Loire, ex-LaREM, ex-EELV et ancien membre de l'ADEME. Aucun député ultramarin n'en fait partie à l'heure actuelle.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 25 AU 29 MAI 2020

	PARLEMENT EUROPÉEN	COMMISSION EUROPÉENNE	AUTRES ORGANES EUROPÉENS	AUTRES ÉVÈNEMENTS
Lundi 25/05	Commission de la Pêche (PECH) : Accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable et son protocole de mise en œuvre (2020-2026) entre l'Union européenne et la République des Seychelles	Webinaire Ag-Press en présence du commissaire à l'Agriculture, Janusz Wojciechowski : La contribution de la PAC à la stratégie « De la ferme à la table »		
Mardi 26/05	Commission de l'Agriculture (AGRI) : Renforcement de l'action de l'UE en matière de protection et de restauration des forêts de la planète & Amendements sur la Proposition des dispositions transitoires relatives au soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et du Fonds européen agricole de garantie (Feaga) en 2021		Vidéoconférence des ministres des Affaires européennes : Mesures de déconfinement & Relance économique	
Mercredi 27/05				
Jeudi 28/05	Commission du Commerce international (INTA) : Renforcement de l'action de l'UE en matière de protection et de restauration des forêts de la planète & Échange de vues avec le commissaire Phil Hogan sur la réponse de l'UE à l'impact du Covid-19 sur le commerce Commission de l'Environnement (ENVI) : Loi Climat & Échange de vues avec la commissaire à la Santé, Stella Kyriakides,			

	sur la stratégie « De la ferme à la table »			
Vendredi 29/05				